



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



11073548

04-05-2011
BRUXELLES

Greffé

N° d'entreprise : 887.204.362

Dénomination

(en entier) : **MILLES A BORD**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Heideken, 61 à 1083 Bruxelles

Objet de l'acte : **Modification de statuts - Démissions - Réélections - Nominations d'Administrateurs.**

P.V. de l'Assemblée Générale du 07 avril 2011

Article 2 : **Siège social**

remplacer "il peut être modifié par simple décision du C.A." par " L'Assemblée Générale peut seule autoriser le changement de siège social. Le vote ayant lieu à la majorité simple.

Article 5 : Membres

**Ajouter au point sur les membres effectifs, au point 2 § 2 après la phrase : "Seuls les membres effectifs jouissent des droits...par la Loi et les présents statuts".
La phrase : "Ils ont le droit de vote dès qu'ils sont admis par l'Assemblée Générale "**

Article 6 : Démission

Dans la phrase : " Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au C.A." insérer : ... par écrit " ou par courriel (e mail) "

Article 7 : Exclusion

Corriger à la dernière phrase : " Ils ne peuvent réclamer au requérir..." par : " Ils ne peuvent réclamer ou requérir..."

Article 8 : Cotisations

§ 2 : " Les membres qui apportent à l'association...à aucun droit d'entrée, ni aucune cotisation" ajouter : " Après approbation par le conseil d'Administration, les membres qui ... "

§ 3 : "les litiges relatifs au montant de la cotisation..." ajouter, " Les votes doivent recueillir la majorité simple "

Article 9 : Conseil d'Administration

**§ 1 à modifier/ remplacer : " le mandat débute le premier janvier après les élections " par "
Le mandat débute dès clôture des votes validant leur nomination. L'année au cours de laquelle ils sont nommés est considérée comme la première année de leur mandat.**

